

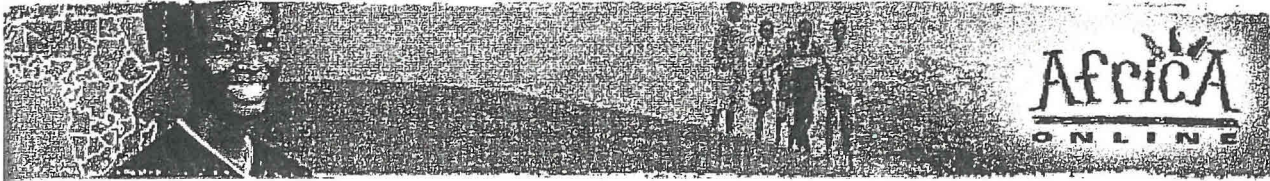
Observations écrites additionnelles de la RDC

Annexe 1

Communiqué de presse de l'agence PANA

17 septembre 2001

Bienvenue à AfricaOnline.com



• North • West • East • Horn of Africa • Central • Southern • Indian Ocean • Beyond Africa

- sports → **Rapatriement de quatre prisonniers de guerre ougandais**
- entertainment →
- business → PANA
17/09/2001
- travel →
- internet → Quatre militaires ougandais, faits prisonniers en 1998 et 1999, par les éléments des Forces armées congolaises (FAC) ont été libérés et rapatriés dimanche.
- education →
- NGOs → Peu avant leur embarquement, MM. Salim Byaruhanga, Charles Mugisha, Geoffrey Alume et Erick Kiza, ont lancé, en présence du ministre congolais des Droits Humains, Ntumba Luaba, des représentants de la Croix-Rouge Internationale et de quelques officiers du contingent militaire de la SADC en RDC, un appel pour le rétablissement de la paix en Afrique, particulièrement en République démocratique du Congo.
- arts & culture →
- health →
- women →
- weather →
- kids zone → "Ce rapatriement s'inscrit dans le cadre du droit international humanitaire et concrétise la volonté du gouvernement congolais dans la mise en application des accords de cessez-le-feu de Lusaka, relatifs à la libération des otages et des échanges des prisonniers de guerre", a indiqué le ministre congolais des Droits humains.
- life →
- science and technology →
- news →
- shopping → Aussi, a-t-il exhorté "les agresseurs" de son pays "à faire de même, en libérant les prisonniers congolais qui se trouvent dans leurs territoires".
- football →
- gambling →
- e-touch → Depuis plus d'une année, notamment avec la signature et la mise en application effective du cessez-le-feu de Lusaka, le ministère congolais des Droits humains multiplie, en partenariat avec des organisations humanitaires, des opérations de libération et de rapatriement des ressortissants des pays en guerre avec la RDC.
- about Africa Online →
- groupe de discussion →
- aide → Ces opérations ont touché jusqu'ici environ un millier de personnes, particulièrement des civils et militaires rwandais et burundais

(PANA)

RELATED STORIES:

Joseph Kabila et Yoweri Museveni se rencontre à Dar es Salaam

CHANGEZ LA LANGUE

[English Site](#) | [French Site](#)

Les Etats-Unis promettent de soutenir le secteur agro-industriel

Kandia vers l'Espérance

Annan : "La lutte contre le terrorisme devrait unir le monde"

Attentats à New-York et à Washington: Que pensez-vous de la vengeance que préparent les Américains

Un projet de prévention du SIDA dans les écoles congolaises

Pas de camp d'entraînement de terroristes en Côte d'Ivoire

Installation du nouvel entraîneur des "Lions Indomptables"

Attentats aux USA : Messe pour les victimes dans toutes les paroisses

Des crocodiles du fleuve Sio font des victimes

Le choléra fait 15 morts au Niger

RSF proteste contre l'interpellation d'un journaliste

Les Talibans maintiennent un langage de fermeté: pas question d'extrader Oussama Ben Laden

Des opérateurs économiques taiwanais intéressés par le marché ivoirien

Décès d'un ancien entraîneur de l'équipe nationale du Cap-Vert

Le porte parole du MFDC demande des sanctions contre le Sénégal

Observations écrites additionnelles de la RDC

Annexe 2

**Version française du procès-verbal de constat des lieux du 28 septembre 2002
relatif à l'ambassade et à la résidence officielle de l'ambassadeur d'Ouganda à
Kinshasa**

Procès verbal de constat des lieux.

Concerne : Résidence de l'ambassadeur et Chancellerie de la République d'Ouganda en République Démocratique du Congo

L'an deux mille deux, le vingt huitième jour du mois de Septembre, la délégation mixte Ougando-Congolaise, a procédé à la visite de la Chancellerie et de la résidence officielle de l'Ambassadeur de la République d'Ouganda en République Démocratique du Congo.

La délégation était composée comme suit :

- Pour la partie ougandaise :
 - Mr ENOS B. KAWESA, Ambassadeur / Ministère des Affaires Etrangères ;
 - Mr Emmanuel MALE, Ir /Ministère des Travaux ;
 - Mr J.B. OCANA, Conseiller/Ministère Affaires Etrangères ;
 - Major Chris BBOSA, Commission Militaire Mixte.

- Pour la partie congolaise :
 - Mr Charles KALANGILA, Ir /Conseiller Ministère TPAT-UH ;
 - Mr Patrick ITUNEME Ir/ Conseiller Ministère TPAT-UH
 - Mr DIAMPAVA TANDU, Chef de Division/ Ministère TPAT-UH ;
 - Mr Omer INGWALA, Chef de Division/ Ministère TPAT-UH
 - Mr KISALAY NIKISA, Chef de Bureau/ Ministère TPAT-UH.

A la suite de cette visite la délégation a constaté ce qui suit

1. LA CHANCELLERIE

Sise au numéro 17 de l'avenue Tombalbaye dans la commune de la Gombe, le complexe immobilier de la chancellerie est clôturé et comprend un bâtiment principal et un bâtiment annexe.

1.1 Le bâtiment principal

Ce bâtiment de trois (3) niveaux comprend

- les bureaux au Rez-de-chaussée
- Deux appartements au 1^{er} étage
- Un appartement et une terrasse accessible non couverte au 2^{ème} étage

[Signature]
[Signature]

CABINET DU M. * S. K. C.
DE LA JUSTICE & GARDE DES SCEAUX
REQU. IG. 20 JAN. 2012
N° D'ENREGIS.
V° CLASSEMENT

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

1.2 Le bâtiment annexe

Ce bâtiment de deux (2) niveaux comprend :

- des garages, des sanitaires et une réserve au rez-de-chaussée
- un appartement et une terrasse accessible non couverte à l'étage

Les bâtiments de la chancellerie présentent les dégradations suivantes

- détérioration partielle de l'étanchéité du bâtiment principal
Démolition partielle de la maçonnerie de l'acrotère du bâtiment principal
- Défectuosité de la plomberie et des sanitaires
- Manque des appareils électriques tels que prises, interrupteurs, boîte de dérivation, points lumineux et de climatiseurs
Absence des serrures, clenches, poignets, vitres et toiles moustiquaires.
- Manque des battants de quelques portes en bois et métalliques.
- Vétusté de la peinture intérieure et extérieure.
- Descentes d'eau cassées et/ou bouchées.
- Réseaux d'évacuation des eaux usées et des pluies non opérationnels.
- Cour intérieure en mauvais état.

2. RESIDENCE OFFICIELLE

Située au numéro 12 de l'avenue de l'Ouganda dans la commune de la Gombe, la Résidence Officielle est clôturée en dur et comprend un bâtiment principal et une annexe.

2.1 Le bâtiment principal de deux (2) niveaux comprend :

- Le garage ouvert au rez-de-chaussée
- La résidence au 1^{er} étage

2.2 Le bâtiment annexe d'un niveau comprend :

- Les sanitaires du personnel
- Les locaux pour le personnel.

L'état général du bâtiment principal de la résidence est bon. Néanmoins, des travaux de réfection s'avèrent nécessaires. Il s'agit entre autres de :

- La peinture extérieure et intérieure du bâtiment
- La peinture du mur de clôture
- L'aménagement extérieur (dallés d'accès, filets d'eau et aménagement général)
- L'aménagement intérieur (moquette, portes, rideaux, vitres, toiles moustiquaires, tôles translucides à l'entrée principale, serrures, plomberie et réparation des fissures, quelques carreaux des marches de derrière, climatisation, etc.)
- La remise en état de la menuiserie, de l'électricité, de la plomberie et des sanitaires.

3. CONSTAT GENERAL

- Lors de l'inspection, la chancellerie et la résidence étaient occupées ;
- La délégation mixte n'a pas trouvé des mobiliers appartenant à l'ambassade ou à ses officiels.

4. RECOMMANDATION

Le présent procès-verbal ne constitue qu'un rapport préliminaire d'inspection des lieux. Une expertise détaillée des travaux comprenant des quantités, des plans, des coûts et des plannings d'exécution sera entreprise ultérieurement par la partie congolaise et sera présentée à la prochaine réunion de Kampala.

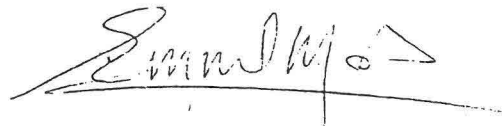
En foi de quoi ce procès-verbal a été dressé aux date, jour et mois ci-dessus.

- Pour la partie ougandaise :

ENOS B. KAWESA, Ambassadeur



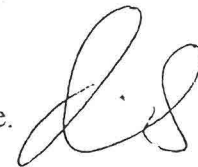
Emmanuel MALE, Ingénieur



J.B. OCANA, Conseiller

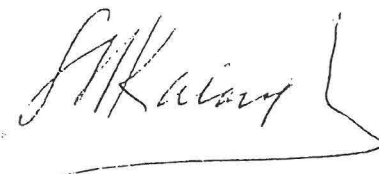


Major Chris BBOSA, Commission Militaire Mixte.



- Pour la partie congolaise :

Charles KALANGILA, Ingénieur civil



Patrick ITUNEME, Ingénieur civil



DIAMPAVA TANDU, Ingénieur



Omer INGWALA, Ingénieur BTP



KISALAY NIKISA, Ingénieur



Observations écrites additionnelles de la RDC

Annexe 3.

Liste du personnel diplomatique ougandais accrédité en RDC

République Démocratique du Congo



Ministère des Affaires Etrangères et
de la Coopération Internationale
Le Vice-Ministre des Affaires Etrangères

KINSHASA, le 10 FEV 2003

N° 130.AE./ 27-2/KK/NM/2003

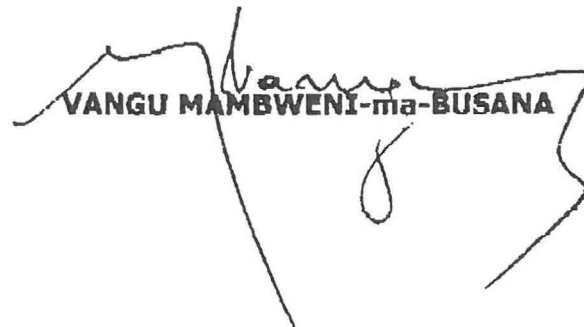
✓ A Son Excellence Monsieur le Ministre de la
Justice et Garde des Sceaux
à Kinshasa/Gombe

Concerne : Complément de renseignements
pour les Diplomates ougandais

Excellence Monsieur le Ministre,

Subsidiairement à ma lettre n°130AE/119/KK/LM/2003 par laquelle j'é vous ~~avais~~
transmis la liste des diplomates ougandais en poste en République Démocratique
du Congo avant l'agression, j'ai l'honneur de vous fournir, en annexe de la
présente, des renseignements complémentaires à leur sujet.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Ministre, l'expression de ma ~~parfaite~~
considération.


VANGU MAMBWENI-ma-BUSANA

CABINET DU MINISTRE
DE LA JUSTICE ET GARDE DES Sceaux
10 FEV 2003
RECU LE
N° D'ENREGISTREMENT 01.212
N° CLASSEMENT

COMPOSITION FAMILIALE DES DIPLOMATES OUGANDAIS

I. Ont quitté la République Démocratique du Congo bien avant la guerre

1. JOSEPH MUSISI MWANJE
2. TWINOMUGISHA REUBEN
3. PASSY MUTAGURBYA
4. KAHIGWA KIIZA JOSEPH
5. BEGUMANYA ELIAB TINDIMUBONA

II. Etaient présents jusqu'au jour de l'agression

1. Ambassadeur KAMANDA : n'avait jamais déclaré son épouse et ses enfants aux Affaires Etrangères
2. RICHARD BAMUFURAKI : Epouse : SANYU DOREEN
Il n'avait jamais déclaré ses enfants aux Affaires Etrangères
3. Mme ONEGA OWACHGUI : Epoux: ONEGA OWACHGUI LEONARD
4. KEDISI MARGARET : Célibataire et n'avait jamais déclaré ses enfants
5. OKANA BOG JACKSON : Il n'avait jamais déclaré son épouse et ses enfants
6. MUHUMUZA Stephens Eliot : Epouse : GRACE. Il n'avait jamais déclaré ses enfants
7. HENRI PICHU OKELLO : Epouse : JOYCE LYDIA PICHU



Observations écrites additionnelles de la RDC

Annexe 4

**Cassette vidéo attestant de la rencontre entre M. Awori et des prisonniers
ougandais à Kinshasa**

(v. pièce jointe)

ATTESTATION

Je soussigné, Maître TSHIBANGU KALALA, coagent de la République démocratique du Congo, déclare par la présente que les documents annexés à la pièce additionnelle de mon Gouvernement sur les demandes reconventionnelles de l'Ouganda sont conformes aux originaux et atteste la fidélité des traductions fournies.

Je déclare par ailleurs que la cassette-vidéo déposée comme annexe à la pièce additionnelle susmentionnée constitue une copie fidèle et intégrale du film ou du reportage original.

Le 28 février 2003

Tshibangu Kalala

Co-agent de la République démocratique du Congo